

## Dossier

### Les résultats financiers du Groupe DCNS

DCNS dispose d'une situation financière confortable.

L'Assemblée Générale de DCNS s'est tenue le 29 juin 2011 au siège de DCNS. La Direction de DCNS a présenté les résultats du groupe à ses actionnaires dans le but d'obtenir l'approbation des comptes. Cette assemblée est aussi l'occasion d'approuver la distribution des dividendes.

(en M€)	Bilan fin 2010	Bilan fin 2011
<b>Chiffres de Production</b>		
Carnet de commandes	9945	14 363
Prises de commandes	4065	6 921
Chiffre d'Affaire	2406	2 503
Production	2295	2 578
Valeur Ajoutée	1050	1 112
<b>Chiffres de résultat</b>		
Résultat d'Exploitation	151	169
Excédent Brut d'Exploitation	174	193
Résultat Net	129	139
<b>Chiffres financiers</b>		
Besoin Fond de Roulement	1589	1998
Capacité d'Auto Financement	253	256
Trésorerie gérée	1713	2 161

Concernant la présentation des comptes 2010 de DCNS, le rapport de gestion montre que la situation financière est toujours aussi confortable. Avec 6,9 Md€, le montant des prises de commandes a nettement augmenté. Cette progression de plus de 60% s'appuie comme l'an dernier sur l'affermissement de tranche de notre client français comme les travaux d'IPER Adaptation M51 mais surtout cette année la prise en compte du programme Brésil. Le carnet de commande offre encore de belles perspectives avec plus de 5 années de chiffre d'affaire d'avance.

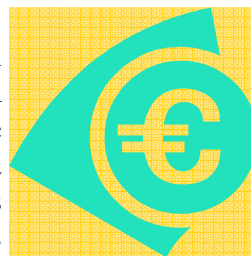
Le Chiffre d'Affaire renoue avec la hausse avec une progression de 3,9%, c'est-à-dire à un niveau équivalent à fin 2008. Le résultat opérationnel quand à lui passe de 151 M€ à 165 M€ ce qui nous conduit à une marge opérationnelle de 6,6% du Chiffre d'affaire. Ce chiffre montre que les efforts d'amélioration de la productivité portent leurs fruits.

Les résultats financiers souffrent encore des impacts de la crise financière, mais la gestion de bon père de famille a plutôt tendance à en réduire les effets. Enfin, la trésorerie

### ECRIVEZ-NOUS !

Vous pouvez réagir aux thèmes évoqués dans ce journal ou proposer des thèmes de réflexions qui seront traités dans notre prochain numéro ou sur notre site Internet. Nous publierons, avec votre accord, ces courriers dans *Actions !*

gérée poursuit sa progression avec plus de 2,1 Md€, celui-ci montre la bonne santé financière de l'entreprise et sa gestion commerciale des principaux contrats au travers d'un politique d'avance client.



Le taux d'endettement reste très faible, la trésorerie gérée représentant un montant très élevée, que de nombreux entreprises industrielles peuvent nous envier, et sa capacité d'autofinancement lui offre des possibilités d'investissement sans avoir à grever le bénéfice et donc le dividende.

Sur la question de la distribution du dividende, l'ASPA s'est prononcée, au conseil de surveillance, en faveur de cette distribution mais elle n'a pas été suivie par la majorité du conseil qui s'y est opposée. L'ASPA a donc rappeler son attachement à un actionariat responsable et sa volonté de voir la politique d'investissement soutenue par les actionnaires dans le but d'assurer la pérennité du groupe.



**Directeur de la Publication :** Frédéric Hasse  
**Rédacteur en Chef :** Nicolas Damourette  
**Comité rédactionnel :** Laurence Chanu, François De Bridiers  
**Conception/Réalisation :** Nicolas DAMOURETTE  
**Adresse**  
 Association Loi 1901  
 40-42, rue du Docteur Finlay 75732 Paris Cedex

**Notre raison d'être :**  
**la défense de vos intérêts d'actionnaire**

**Retrouvez-nous sur le web :**

[www.aspadcns.com](http://www.aspadcns.com)

## Sommaire :

- L'ASPA rencontre l'APE

Cette entité représente l'Etat comme actionnaire principal de DCNS.

**Lire la suite... P.1**

- Déblocage des actions DCNS

Après la nationalisation de la société mère Thomson SA en 1982, le groupe s'est recentré dans l'électronique professionnelle et de défense ..

**Lire la suite... P.2 &3**

- Les résultats financiers du Groupe DCNS

Pour la distribution du dividende, l'ASPA qui s'est prononcée, au conseil de surveillance, en faveur...

**Lire la suite... P.4**

## Dans ce numéro :

### EDITORIAL

Les premiers résultats du sondage. 1

### DOSSIER

Déblocage des actions DCNS 2 &3

### DOSSIER

DCNS dispose d'une situation financière confortable. 4

## Éditorial : Les premiers résultats du sondage !

Nous avons lancé notre sondage en mars 2011 auprès des nombreux adhérents de l'association. Les premiers résultats montrent qu'une grande majorité des sondés sont satisfaits de leur investissement et que l'information fournie par l'ASPA DCNS est d'avantage satisfaisante que celle délivrée par DCNS. Cela est sûrement lié à la rareté de cette dernière plus qu'à sa qualité. Enfin de nombreux adhérents, qui ont répondu, se disent prêts à investir à nouveau dès cette année si une nouvelle opération réservée aux salariés se présentait. L'ASPA prévoit maintenant de diffuser le sondage à l'ensemble des personnels du groupe, la direction de DCNS ayant donné son aval à cette diffusion. Dès que

vous verrez apparaître ce sondage sur vos sites, n'hésitez pas à encourager votre entourage professionnel à y répondre. Ces résultats assoiront les arguments de l'ASPA sur la nécessité de développer régulièrement des souscriptions et l'information aux actionnaires salariés.

**Communication de l'ASPA DCNS**

## ACTUALITÉ

### L'ASPA rencontre l'APE

L'ASPA a tenu son AG le 23 juin et rencontre le premier actionnaire de DCNS

Le 23 mai 2011, l'ASPA a tenu son Assemblée Générale à Finlay à Paris. Pour plus de détails, le PV et le rapport moral sont disponibles sur le site de l'association.

L'assemblée s'est prononcée en particulier sur :

- Le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration, 5 candidats ont été élus ou réélus. Nous souhaitons la bienvenue à Vincent Jestin et Gérard Le Barber au sein du Conseil d'Administration.
- Le quitus a été voté à l'unanimité sur le rapport moral ainsi que le rapport financier

Les principaux points à retenir, exposés par le président, sont :

- Un certain regain dans le renouvellement des cotisations 2011 et quelques nouvelles adhésions, ce qui permet d'atteindre une stabilité financière. Il faut par ailleurs souligner que les adhérents, qui ont omis de régulariser leur cotisation, peuvent encore le faire. En effet ces cotisations sont les seuls moyens dont l'ASPA dispose pour fonctionner et vous informer.

- L'arrivée de l'ASPA DCNS sur les réseaux sociaux comme Facebook, VIADEO et Linked In.

L'ASPA poursuit ses prises de contact. Après, un premier contact avec l'APAT (association de Thales) des relations régulières se sont aussi instaurés en ce début d'année.

L'association a rencontré l'APE (l'Agence pour les Participations de l'Etat). Cette entité représente l'Etat comme actionnaire principal de DCNS. Le Président de l'ASPA et son vice président ont présenté l'association et ses objectifs. Nous avons vu, dans cette rencontre informelle, des personnes très à l'écoute de nos propos et nous les remercions encore. Le président leur a fait part de la nécessité de nouvelles souscriptions pour éviter l'érosion de la part détenue dans le capital de DCNS par les salariés. Ce phénomène d'érosion inquiète l'APE en particulier en 2011 et 2013 fin de la période de blocage. Le sondage doit aussi les rassurer dans ce sens.

Le président en a profité pour rappeler le message d'actionariat responsable et le besoin pour DCNS d'avoir des actionnaires qui soutiennent une politique d'investissement de DCNS.

## DOSSIER

# DEBLOCAGE ACTIONS DCNS

## DEBLOQUER SES ACTIONS DCNS, COMMENT FAIRE ?

« J'ai investi dans les actions DCNS en 2008, je souhaite maintenant récupérer tout ou partie des sommes concernées ; quand et comment dois-je m'y prendre ? »

Voici les conseils de l'ASPA DCNS, en présentation simplifiée :

### D'abord y réfléchir à deux fois :

- A ce jour, les actions DCNS ont progressé régulièrement, et mieux que l'indice boursier CAC40 ou les assurances-vie sur les 3 dernières années
- le carnet de commandes de l'entreprise est bien garni, l'action n'étant pas cotée en bourse mais évaluée par des experts financiers indépendants, sa valeur n'est pas soumise à des aléas subjectifs ou extérieurs
- Les attributions d'actions gratuites n'auront lieu que si les actions payantes prises en compte pour calculer le nombre d'actions gratuites sont détenues au moins jusqu'à fin Juillet 2011, date à laquelle se termineront les remboursements des mensualités pour les personnes ayant opté pour un paiement étalé (c'est la majorité des cas). Les actions gratuites ne seront cependant émises qu'en Septembre 2011 par le Conseil d'Administration DCNS.
- et surtout l'esprit de l'actionnariat des personnels n'est pas de faire un « coup » financier ponctuel, mais bien de construire dans la durée une représentation solide vis-à-vis des actionnaires principaux pour peser sur la stratégie de l'entreprise.

Ceci dit il peut y avoir de nombreuses raisons individuelles pour décider de récupérer cet argent ; les modalités dépendront de la situation de chacun comme nous allons le voir.



### Les principes de déblocage :

- Les reventes seront libres de contraintes à partir de Juillet 2013
- Les actions peuvent être revendues à compter d'Août 2010 ; entre cette date et Juillet 2013, le déblocage n'est cependant autorisé que dans des cas particuliers dont : mariage, divorce, invalidité, décès, cessation du contrat de travail, création d'entreprise, achat ou agrandissement de la résidence principale, surendettement... (voir précisions dans le texte de référence)
- La valeur prise en compte est la dernière officialisée par le FCPE DCNS, qui effectue une révision chaque année en Avril-Mai sur la base des comptes du groupe DCNS.
- La demande de cession fait l'objet d'un courrier (recommandé A/R conseillé) du personnel concerné à la Société Générale Gestion (S2G) (1), qui effectue le paiement en fin de mois pour une demande formulée avant le 20 du même mois (sinon fin du mois suivant). S2G transfère ensuite les actions revendues à une filiale du groupe créée à cet effet : DCNS Actionnariat.



### Départ de l'entreprise

Que ce soit pour une fin de carrière ou une mobilité professionnelle, le départ de l'entreprise peut mettre fin à la raison fondamentale de l'actionnariat évoquée au §1, et ce en dehors de toute nécessité pratique de disponibilité des sommes.

Rien n'oblige cependant la personne qui part de l'entreprise à liquider ses actions ni à la date de son départ ni ultérieurement ; elle devra cependant si le départ a lieu avant la fin prévue des remboursements mensuels payer le reliquat encore dû dans le cadre de son solde de tout compte (sauf PMAD).

Il sera bien sûr vivement souhaitable d'attendre Août 2011 pour lancer la procédure de cession pour conserver le bénéfice des actions gratuites, sachant que la revente des actions gratuites ne pourra pas en pratique avoir lieu avant leur émission en Septembre 2011.

### Cession pour convenance personnelle

Une seule option dans ce cas, attendre Août 2013.

Les conseils ci-dessus n'entrent pas dans tous les détails ni précisions juridiques ; n'hésitez pas à vous rapprocher d'un représentant de l'ASPA DCNS si vous ressentez le besoin de renseignements plus précis.

### Cession anticipée

Si vous êtes dans un des cas permettant la cession anticipée, nos recommandations sont similaires à celles du cas « Départ de l'entreprise », en particulier d'attendre dans toute la mesure du possible Août 2011 pour bénéficier des actions gratuites ; dans le cas contraire, il ne sera cependant pas nécessaire de faire un remboursement anticipé des sommes encore dues pour pouvoir revendre ses actions.

Attention : chacun des faits générateurs permettant le déblocage anticipé ne peut être invoqué qu'une seule fois.

Dans le cas particulier du décès, les ayants droits de la succession ne peuvent pas devenir actionnaires à la place de la personne décédée. Les actions doivent être vendues, charge aux ayants droits de rembourser dans le cadre du règlement de la succession les sommes restant éventuellement dues.



Christian Falck

(1) SOCIETE GENERALE GESTION, 90 boulevard Pasteur, 75015 PARIS